

Ecole Primaire de Mornac-Sur-Seudre

18 rue des Halles

☎ 05-46-22-78-33

✉ e-mornac-sur-seudre@ac-poitiers.fr

**NOTE DE RENTREE.
ANNEE SCOLAIRE 2014-2015.**

La note de rentrée se veut complémentaire au règlement intérieur. Elle précise certaines informations utiles ou remet l'accent sur certains points de fonctionnement.

Accueil des élèves :

L'accueil du matin a lieu dans la cour pour les élèves de l'élémentaire, dans la classe pour ceux de maternelle.

L'après-midi, tous les élèves sont accueillis dans la cour à partir de 13 h 20.

Nous vous saurions gré de veiller au respect des horaires tout au long de l'année scolaire, à l'élémentaire comme à la maternelle.

Après 9 h 05, le portail sera fermé. Les retardataires devront passer par la Mairie pour rentrer à l'école. Dans la mesure du possible, en cas de retard supérieur à 30 minutes, nous demandons aux familles concernées d'attendre la récréation (10 h 30 – 10 h 45) pour emmener leur(s) enfant(s) à l'école.

Entrée et sortie dans l'école :

A la maternelle : les parents, responsables légaux ou personnes autorisées, doivent **emmener les élèves à l'intérieur de la classe**. Pour la sortie, ils doivent venir les chercher devant la classe.

A l'élémentaire (CP au CM2) : **les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'école et doivent laisser ou récupérer leurs enfants au portail.**

A partir du CP, les enseignants ne sont plus responsables des élèves à la sortie des classes. Les élèves doivent savoir ce qu'ils ont à faire : attendre dans l'école la personne qui vient les chercher, rentrer seul(e) ou aller en atelier périscolaire.

Assurance scolaire :

L'assurance scolaire est obligatoire : elle doit couvrir votre enfant durant le temps de classe, les activités extra-scolaires (voyage, sorties,...) mais également pendant le temps péri-scolaire (12h00-13h20, 15h45-16h30).

Relation famille-enseignant :

Vous pouvez rencontrer les enseignants et le directeur sur rendez-vous.

Les réunions d'informations de rentrée auront lieu :

- **mardi 9 septembre**, de 17h30 à 18h00, réunion d'informations pour tous, concernant l'école et les élections des représentants des parents d'élèves

- **mardi 9 septembre**, à 18h00, réunions de classe pour les parents d'élèves de CE2/CM1/CM2.

- **mardi 16 septembre**, à 17h30, réunion de classe pour les parents d'élèves de la classe maternelle.

La date de réunion pour les parents de CP/CE1 sera communiquée ultérieurement.

Réforme des rythmes scolaires :

Suite à la refondation des rythmes scolaires en primaire, instituée par le ministère de l'Éducation Nationale, **une demi-journée supplémentaire d'école est instaurée le mercredi matin et la journée quotidienne des écoliers est allégée de ¾ d'heure.**

Pour compenser cet allègement du temps scolaire de fin de journée, les communes doivent proposer aux enfants des Temps d'Activités Périscolaires (les T.A.P. sont facultatifs). L'organisation de ces T.A.P. vous a été communiquée par la Mairie et nous ne la reprendrons pas ici.

La semaine scolaire 2014-2015 s'organisera donc de la sorte :

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h45 – 8h50	garderie du matin	garderie du matin	garderie du matin	garderie du matin	garderie du matin
9h00 – 12h00	classe (accueil de 8h50 à 9h00)	classe (accueil de 8h50 à 9h00)	classe (accueil de 8h50 à 9h00)	classe (accueil de 8h50 à 9h00)	classe (accueil de 8h50 à 9h00)
12h00 – 13h20 (sauf mercredi)	pause méridienne avec cantine	pause méridienne avec cantine	garderie de 12h00 à 12h30	pause méridienne avec cantine	pause méridienne avec cantine
13h30-15h45	classe (accueil de 13h20 à 13h30)	classe (accueil de 13h20 à 13h30)		classe (accueil de 13h20 à 13h30)	classe (accueil de 13h20 à 13h30)
15h45-16h30	activités périscolaires	activités périscolaires		activités périscolaires	activités périscolaires
16h30-18h00	garderie du soir	garderie du soir		garderie du soir	garderie du soir

L'Aide Pédagogique Complémentaire est reconduite cette année. Une heure par semaine y sera dévolue, prioritairement aux élèves rencontrant des difficultés, à l'initiative des enseignants et avec l'accord de la famille. Cette aide se réalisera en petits groupes (2 à 6 élèves) et selon les horaires suivants : une heure, de 15 h 55 à 16 h 55, les lundis.

Matériel scolaire :

La municipalité finance les livres et les principales fournitures. **Le petit matériel individuel (CP au CM2) est à la charge des familles, et ce tout au long de l'année scolaire. Il est primordial que chaque élève ait son matériel complet.** Certains élèves disposeront d'un fichier de travail qui leur appartiendra. Une participation de 3 euros par fichier est demandée.

Ainsi pour les élèves de CP, qui auront 3 fichiers personnels, une participation de 9 euros est demandée par enfant.

Pour les élèves de CE1, qui auront 2 fichiers personnels, une participation de 6 euros est demandée par enfant.

Election des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école :

Le Conseil d'école réunit au moins une fois par trimestre les représentants des parents d'élèves, les élus municipaux en charge des écoles et les enseignants. Ses attributions sont les suivantes :

- il vote le règlement intérieur de l'école,
- il donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école, dans le cadre de l'élaboration du projet d'école,
- il fait des suggestions sur le fonctionnement des activités périscolaires (activités pédagogiques, restauration scolaire).
- il est informé de la composition des classes, du choix des manuels scolaires et matériels pédagogiques, des conditions dans lesquelles les professeurs organisent les rencontres avec les parents de leurs élèves,...

Les parents souhaitant faire partie du Conseil d'école doivent être élus à l'élection des représentants des parents d'élèves qui aura lieu courant octobre. Ils sont priés de faire part de leur volonté de participer à ce scrutin à un enseignant (le plus tôt sera le mieux).

Coopérative scolaire :

En ce début d'année scolaire, nous sollicitons les familles pour alimenter la coopérative scolaire. **Cette libre souscription de solidarité** sert au financement de sorties, de transports, de spectacles, de livres, de matériel,... et constitue un apport important pour la caisse des Ecoles. Son montant est fixé à 12 € par enfant scolarisé.

Nous remercions par avance celles et ceux qui voudront bien y contribuer.

Documents de rentrée :

Ils vous sont transmis le 1^{er} jour de classe et doivent être ramenés au plus tôt.

Fiche de renseignements et fiche d'urgence (en recto-verso) : remplissez-les dûment et soigneusement. Elles sont à ramener au plus tôt.

Règlement intérieur de l'école et règlement de la bibliothèque : ils seront collés dans le carnet de liaison. Veuillez en prendre connaissance et les signer.

Le cahier de liaison doit être en permanence dans le cartable de votre enfant. A la maternelle, cet objet de liaison est un cahier simple. A partir du CP, les élèves sont dotés d'un carnet comprenant des bons de couleurs (autorisation d'absence, absence, retard), une partie correspondance parents/enseignants, une partie notes à coller.

Chaque mot collé devra être signé par au moins un des deux représentants légaux de l'enfant.

Absence d'un élève : les parents ou responsables légaux sont tenus d'informer au plus tôt l'école de l'absence de leur enfant. Un justificatif écrit (bons dans carnet de liaison) est demandé au retour de l'élève.

Natation scolaire :

Un cycle natation de 12 séances est prévu pour les élèves de CP-CE1 à partir de janvier 2015, tous les mercredis, de 9 h 55 à 10 h 30. Cet enseignement particulier ne pourra avoir lieu que si le nombre d'accompagnateurs dans la piscine est suffisant. Les parents voulant encadrer les élèves dans l'eau, doivent posséder un agrément. Deux créneaux ont été fixés pour le passage de cet agrément : lundi 8 septembre à 10h30 et le jeudi 11 septembre à 17h à la piscine de Saujon. Les parents déjà possesseurs de cet agrément n'ont pas à le repasser.

Cantine, garderie :

Le prix du repas cantine s'élève à 2,30 €.

Le coût du service de garderie (matin ou soir) est de 1,30 €.

Effectifs, enseignants :

- classe maternelle : 11 PS - 9 MS - 5 GS : 25 élèves Enseignante : Mme LAURI
- classe de CP-CE1 : 10 CP - 13 CE1 : 23 élèves Enseignante : Mme GUIBAL
- classe de CE2-CM1-CM2 : 8 CE2 - 8 CM1 - 4 CM2 : 20 élèves Enseignant : Mr BONNIN

L'effectif total est de 68 élèves. La direction de l'école est assurée par Mr Bonnin.

Personnel de l'école : Mme BROCHON (garderie, cantine, surveillance de la cour après le repas), Mme LEFEUVRE (assistance maternelle, aide et surveillance de la cantine).

*Bonne rentrée et bonne année scolaire à tous.
Les enseignants.*

VACANCES SCOLAIRES :

Rentrée scolaire 2014	Mardi 2 Septembre 2014		
Vacances de la Toussaint 2014	Du Samedi 18 Octobre au Lundi 3 Novembre		
Vacances de Noël 2014	Du Samedi 20 Décembre au Lundi 5 Janvier 2015		
Vacances d'hiver 2015		Du 21 Février au 9 Mars	
Vacances de Printemps 2015		Du 25 Avril au 11 Mai	
Vacances d'été 2015	Le Samedi 4 Juillet 2015		

NATATION SCOLAIRE.

Un cycle natation de 12 séances est prévu pour les élèves de CP-CE1 à partir de janvier 2015, tous les mercredis, de 9 h 55 à 10 h 30.

Cet enseignement particulier ne pourra avoir lieu que si le nombre d'accompagnateurs dans la piscine est suffisant. Les parents voulant encadrer les élèves dans l'eau, doivent posséder un agrément. Deux créneaux ont été fixés pour le passage de cet agrément : **lundi 8 septembre à 10h30 et le jeudi 11 septembre à 17h à la piscine de Saujon. Les parents déjà possesseurs de cet agrément n'ont pas à le repasser.**